



Investir pour soutenir les familles : un levier stratégique pour le développement du Québec



Mémoire de consultation pré-budgétaire

Présenté à monsieur Éric Girard,
ministre des Finances du Québec

Février 2020

Investir pour soutenir les familles : un levier stratégique pour le développement du Québec

Si les efforts financiers du Gouvernement du Québec sont indéniables, le Réseau pour un Québec Famille est d'avis qu'une partie des surplus budgétaires pourrait être utilisée afin d'améliorer de manière durable la vie quotidienne des millions de familles québécoises.

En mai 2018, le Réseau pour un Québec Famille a tenu le premier Sommet de la famille. La nécessité d'adopter des politiques publiques qui favorisent le développement harmonieux des familles ainsi que des mesures budgétaires qui assurent que les services puissent être disponibles pour chaque famille dans une perspective d'universalisme proportionné[1] a fait consensus parmi les 350 participants.

Parmi les recommandations issues de ce Sommet, briser les silos entre les différents programmes offerts par le Gouvernement du Québec (mais aussi par les municipalités et les groupes communautaires) et intervenir en matière de conciliation famille-travail ont été identifiées comme prioritaires pour améliorer la vie quotidienne des familles.

1. La conciliation famille-travail

Une meilleure conciliation famille-travail est nécessaire pour les familles, mais elle est aussi devenue déterminante pour faciliter le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre.

Plusieurs études ont, d'une part, démontré que le manque de temps était l'un des facteurs générant le plus de stress. Très souvent, la vie des familles est organisée à la minute près. Les responsabilités familiales sont de plus en plus complexes, et de manière générale, les familles sont en mesure d'y faire face. Mais dès qu'un imprévu survient, le quotidien s'alourdit considérablement.

D'autre part, la pénurie de main-d'œuvre est actuellement l'un des principaux facteurs limitant la croissance des entreprises et par conséquent, elle affecte le dynamisme de l'économie québécoise qui explique en grande partie les surplus budgétaires du Gouvernement du Québec. Votre gouvernement a d'ailleurs mis en œuvre une série de mesures pour contrer les impacts négatifs de cette pénurie.

Intervenir sur la qualité de vie au travail est en voie de devenir une des façons les plus efficaces pour favoriser le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre. Aujourd'hui, l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle fait partie des principaux critères de choix d'un emploi. Cette nouvelle réalité gagne tous les domaines, comme en témoignent les dernières négociations dans le secteur de la construction où la conciliation famille-travail était l'une des revendications importantes. Ce phénomène est amplifié par les valeurs des milléniaux, pour qui le travail est d'abord une expérience qui doit s'intégrer à l'ensemble de

[1] Selon la définition utilisée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), « l'universalisme proportionné met en place des actions universelles avec un objectif de « santé pour tous », avec une intensité proportionnelle aux besoins et aux obstacles auxquels se heurtent certains groupes. »

leur vie et participer à leur épanouissement global. Ils sont exigeants envers leur employeur, mais sont généralement très performants lorsque les conditions qu'ils jugent essentielles sont réunies. La possibilité de concilier famille et travail fait partie de ces conditions.

Plusieurs entreprises aussi ont compris que l'application de mesures de CFT était importante. Selon une étude réalisée par le ministère de la Famille et le Secrétariat du travail, 89,4 % des entreprises qui proposent des mesures en conciliation famille-travail ont constaté des effets positifs attribuables aux mesures de CFT. Elles améliorent la satisfaction et la motivation des employés (70,1 %), améliorent le climat de travail (56,7 %), diminuent le taux de roulement (32,9 %) et baissent l'absentéisme (26,9 %). Toutefois, l'implantation des meilleures pratiques en la matière reste à faire dans la très grande majorité des entreprises québécoises.

Recommandation 1

Le Réseau pour un Québec Famille, un organisme à but non lucratif, souhaite vous convaincre de l'importance d'investir les budgets nécessaires via le ministère de la Famille et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour accélérer le processus d'implantation des meilleures pratiques en CFT et provoquer le changement de culture nécessaire dans les entreprises.

L'impact de ces mesures sur la vie des familles, mais aussi sur le développement des organisations, a convaincu le Réseau pour un Québec Famille de lancer en octobre 2019 le « Programme de reconnaissance en conciliation-famille travail ». Ce programme a pour objectif de soutenir les entreprises et les organisations dans l'implantation des meilleures pratiques en matière de CFT, promouvoir un sceau de reconnaissance validé indiquant qu'une organisation applique les meilleures pratiques en matière de CFT et permettre aux entreprises ayant obtenu cette reconnaissance de l'afficher dans leurs offres d'emploi, sur leurs lieux de travail ou dans les sites spécialisés en recherche de personnel.

Le programme a reçu un accueil enthousiaste de plusieurs associations regroupant les entreprises, des organisations spécialisées en main-d'œuvre et de syndicats. Après seulement quelques semaines d'opération, des dizaines d'entreprises se sont déjà inscrites au programme.

Cet appui n'est pas surprenant. Un sondage Léger réalisé en janvier 2019 auprès de 1 026 Québécois(es) pour le compte du Réseau pour un Québec Famille confirme hors de tout doute que la norme sociale concernant l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle a changé, particulièrement chez les personnes de 18 à 54 ans et pour celles qui ont des enfants.

Ce sondage démontre en effet que le Sceau de reconnaissance en conciliation famille-travail proposé peut avoir un impact important sur le potentiel de rétention et d'attraction des travailleurs et travailleuses. Plus de 75 % des personnes interrogées ont répondu que l'attestation, par un organisme indépendant, de l'application des meilleures pratiques de conciliation dans une entreprise les inciterait à y postuler un emploi ou à demeurer le plus longtemps possible à l'emploi de cette entreprise. Cette réalité est particulièrement forte chez les parents, où les taux d'approbation dépassent 90 %. Parmi ces derniers, près des trois quarts (73 %) n'hésitent pas à qualifier un tel sceau « d'incontournable ».

Si les meilleures pratiques en matière de conciliation famille-travail sont devenues un outil important pour contribuer au développement des entreprises, elles sont aussi l'un des meilleurs moyens d'améliorer la qualité de vie des familles québécoises. Elles permettent de donner un cadre grâce auquel il est possible pour les employés de faire face aux imprévus, d'être soutenus lorsqu'un enfant est en difficulté ou est malade ou que, par exemple, les horaires des écoles et les services de garde disponibles sont mal coordonnés, ou encore de faciliter la proche aidance qui réduit les coûts du système de santé dans le contexte de vieillissement de la population

La pénurie de main-d'œuvre est un problème grave pour l'économie québécoise, le développement rapide des meilleures mesures de conciliation famille-travail peut contribuer à en réduire les impacts négatifs.

2. L'accès aux services

Les Québécois se sont donnés au fil du temps un panier de services via des politiques publiques essentielles pour assurer notre développement collectif et contribuer à diminuer l'impact des inégalités sociales. Pour profiter des politiques publiques que nous nous sommes donnés, il importe que les ressources humaines et financières nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs particuliers soient disponibles, comme les problématiques identifiées à la Direction de la protection de la jeunesse l'ont démontré.

Mais, mieux financer les services publics ne suffit pas. Ces politiques ont engendré la mise en place de centaines, voire de milliers de programmes, sous la responsabilité de plusieurs ministères différents. Ils sont généralement gérés en silos avec des critères d'admissibilité distincts. L'accès aux services, particulièrement dans les secteurs de la santé, des services sociaux ou encore de l'éducation relève presque de l'impossible tant il est difficile de s'y retrouver.

Recommandation 2

Le Réseau pour un Québec Famille invite le gouvernement, et particulièrement le ministère des Finances, à soutenir une grande réflexion collective sur l'accès aux services et sur l'obligation de briser les silos entre les ministères. Cette réflexion pourrait aussi être le moment de réfléchir au concept d'universalisme proportionné qui pourrait permettre à un plus grand nombre de familles d'en profiter. Cette réflexion commune pourrait mener à une stratégie de soutien aux responsabilités familiales qui pourrait devenir un legs majeur de votre gouvernement.

Le premier ministre Legault a clairement exprimé, lors de l'assermentation des ministres le 18 octobre 2018, qu'il souhaitait que son gouvernement en soit un « de proximité, d'humanité et d'ouverture ». Il a aussi souvent exprimé qu'il était essentiel que nous puissions accorder à chaque enfant les moyens de réaliser son plein potentiel. En ce sens, le gouvernement a particulièrement proposé le programme « Agir tôt » et celui des maternelles 4 ans, qui s'inscrivent dans un continuum de services auprès des enfants.

Selon notre compréhension, l'efficacité est le mot clé pour définir la vision que le premier ministre veut insuffler dans l'ensemble de l'administration gouvernementale. C'est un défi important, comme le démontrent les difficultés rencontrées par les gouvernements successifs au cours des 20 dernières années. La machine de l'État est difficile à faire bouger, les contraintes sont nombreuses et le fonctionnement en silos des différents ministères compromet souvent leur efficacité.

Les organismes issus des communautés, les OSBL du secteur famille, sont à n'en pas douter l'un des meilleurs outils pour offrir des services de proximité adaptés aux besoins des familles. Ils ont souvent des intervenants de première ligne pour soutenir les familles. Ils regroupent des milliers de personnes engagées dans la mission de leur organisation, et développent souvent un rapport « de proximité » avec les familles que les organisations du secteur public peuvent difficilement avoir. Ils sont aussi les mieux placés pour faire la nécessaire prévention susceptible de réduire certaines problématiques des familles et par conséquent, les coûts associés aux approches curatives. Malheureusement, ils ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour jouer pleinement leur rôle.

À titre d'exemple, le Réseau pour un Québec Famille et quelques-uns de ses membres ont déposé à la Commission spéciale sur le droit des enfants et la protection de la jeunesse un projet collectif qui a pour objet de former et d'accompagner des intervenants en contact quotidien avec les enfants et leurs parents. Ce projet permettrait de créer une armée de quelque 23 000 sentinelles qualifiées, capables de repérer concrètement des parents et des enfants vivant des situations difficiles et d'intervenir auprès de ces derniers lorsque cela est possible. L'objectif de cette intervention « en amont » consisterait à diminuer les tensions qui, à terme, peuvent mener à de la violence physique ou psychologique et à référer à la Direction de la protection de la jeunesse les cas qui nécessitent leur intervention. Il pourrait aussi être utile pour accompagner les quelque 60 000 familles qui ont fait l'objet d'un signalement qui n'a pas été retenu.

Plusieurs membres du Réseau pour un Québec Famille ont entendu l'appel du premier ministre d'offrir plus services de proximité de qualité pour s'assurer que chaque enfant du Québec puisse avoir l'opportunité de réaliser son plein potentiel.

Ils ont proposé des projets souvent novateurs à leur ministère d'attache pour augmenter l'efficacité de leurs actions et intervenir concrètement sur la vie des familles. Ces projets ont besoin que le ministère des Finances accorde les budgets nécessaires aux ministères concernés pour se réaliser et contribuer concrètement aux attentes exprimées par monsieur Legault.

Parmi ces projets, soulignons :

- Le projet de l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec qui propose au ministère de la Famille d'augmenter les budgets des Haltes-garderies communautaires du Québec pour leur permettre de faire passer les heures d'ouverture, de 26 heures en moyenne, à 40 heures par semaine. Ce projet veut aussi de poursuivre l'implantation d'un programme éducatif et offrir plus de services à plus de 30 % des enfants hors-réseaux. Il garantirait que les objectifs qu'a fixé le ministère de la Famille dans sa planification stratégique 2020-2023 seront atteints. Il contribuerait ainsi à identifier des problématiques de développement des enfants qui ne sont pas en service de garde régi et à les référer au programme Agir tôt du ministre Carmant. Il permettrait aussi d'augmenter la capacité d'accueil pour les familles immigrantes qui font des activités dans le but de favoriser leur meilleure intégration à la société québécoise.
- Le projet de la Fédération québécoise des organismes communautaires familles qui a demandé un rehaussement des budgets de fonctionnement de ces organismes de proximité pour mieux déployer leurs services sur l'ensemble du territoire québécois. Cette demande a d'ailleurs été soutenue par la présidente de la Commission spéciale sur le droit des enfants et la protection de la jeunesse, madame Régine Laurent, lors de la divulgation de ses premières recommandations en décembre dernier.
- Le projet du Réseau des Centres de ressources périnatales, qui propose au ministère de la Santé un projet pilote sur les territoires de 18 CLSC afin d'offrir aux familles, dès l'avis de grossesse, une intervenante pivot et un panier de services de soutien et d'accompagnement destinés au 85 % des familles qui ne se qualifient pas au programme « Services intégrés en périnatalité et petite enfance » (SIPPE). Le critère d'admissibilité à ce programme des CLSC est essentiellement le faible revenu. Or, il y a un consensus que les problèmes reliés aux 5 piliers du développement d'un enfant se retrouvent dans toutes les strates de la population et sont loin d'être exclusifs aux familles les plus démunies financièrement. Le projet pilote proposé permettra de mesurer l'intensité des services requis et de formuler, à terme, les meilleures recommandations pour l'étendre à l'ensemble du Québec.
- L'importance d'un programme éducatif de très haute qualité est maintenant reconnue comme essentielle pour favoriser le plein potentiel des enfants. L'Association québécoise de la garde scolaire a proposé au ministre de l'Éducation d'implanter, dans les 1 900 services de garde en milieu scolaire du Québec, un programme éducatif en service de garde qui complète celui de chacune des écoles, ainsi qu'une formation continue offerte aux éducatrices afin de mieux répondre aux besoins du 60 % de tous les enfants inscrits au primaire. Rappelons que les services de garde en milieu scolaire jouent un rôle déterminant pour contrer des phénomènes comme l'intimidation en favorisant la socialisation des enfants. Ces éducatrices sont souvent mieux placées que les enseignants pour identifier et intervenir sur certains problèmes de développement, car elles sont les seules à intervenir en continu sur plusieurs années auprès des enfants.

- Le gouvernement du Québec reconnaît l'importance de fournir à chaque enfant un service de garde de qualité. L'Association québécoise des centres de la petite enfance constate qu'en 2019, 51 territoires sur 162 sont en déficit de place et que les projets actuels laisseront 34 territoires toujours en déficit de place. De plus, dans différentes régions, le nombre de places dans les services de garde privés sont surreprésentés, pouvant entraîner un niveau de qualité insuffisant comme l'a démontré l'actualité récente. La Direction régionale de la santé publique de Montréal soutient l'accroissement du nombre de places en CPE puisque « les analyses indiquent que ce sont dans les territoires où l'indice de défavorisation matérielle est le plus élevé et ceux où réside la plus grande proportion d'enfants vulnérables que l'accès aux CPE est le plus faible, alors que ces enfants sont ceux qui bénéficieraient le plus de la fréquentation d'un CPE ». Dans ce contexte, l'AQCPE a proposé au ministre de la Famille de se mobiliser pour augmenter l'accès des familles à des places de qualité et à réduire le déséquilibre CPE-Garderies privées, en créant 1250 places supplémentaires par année pendant 3 ans pour améliorer l'accès à des places en CPE.
- Le projet du Réseau Maisons Oxygène visant à accroître la capacité d'accueil des 13 maisons existantes et à accélérer la création de 5 nouvelles maisons actuellement à l'état de projet, afin qu'un plus grand nombre de pères puissent bénéficier de leurs services. Une Maison Oxygène est une ressource d'hébergement pères-enfants qui offre des services à des pères en situation de grande vulnérabilité. Grâce à un hébergement temporaire ainsi qu'un soutien communautaire et psycho social, la Maison Oxygène contribue à prévenir l'itinérance et la désaffiliation sociale des pères, favorise le renforcement du lien père-enfants et contribue à prévenir la violence et les drames familiaux.

Comme vous pouvez le constater, les organismes issus de la communauté ont, au cours de la dernière année, investi des efforts considérables pour imaginer et développer des projets concrets pour améliorer la qualité de vie des familles québécoises. Leur réalisation dépend d'un financement adéquat. Le Réseau pour un Québec Famille croit que les objectifs que se sont donnés ses membres concernant les familles, le projet visant l'implantation des meilleures pratiques en conciliation famille-travail et l'appel en vue d'une discussion collective sur l'accès aux services pouvant mener à une Stratégie québécoise de soutien aux responsabilités familiales s'inscrivent en droite ligne avec la vision du Premier ministre Legault et des objectifs des différents ministères intervenant dans les dossiers Famille.

Recommandation 3

L'injection des sommes suffisantes au budget de ces ministères pour rendre possibles les projets des organisations issues de la communauté contribuerait, à ne pas douter, à insuffler un dynamisme nouveau, à améliorer la qualité de vie des familles qui sont, rappelons-le, le principal contributeur au PIB, et de faire en sorte que collectivement, nous puissions réaliser un véritable « Québec Famille ».

En conclusion, nous espérons, monsieur le ministre, que le prochain budget du Gouvernement du Québec contribuera à donner aux familles ainsi qu'aux organismes qui les soutiennent les moyens de faire en sorte que chaque enfant puisse naître dans des conditions favorables et grandir en réalisant son plein potentiel, pour que le développement de chaque adolescent se fasse d'une manière qui leur permette d'entrer de plain-pied dans la vie active, et pour que nous ayons les moyens d'assurer à nos aînés une retraite qui reflète leur apport à notre société.



Marie Rhéaume
Directrice générale



Raymond Villeneuve
Président

